

HANDICAP

A Champs-sur-Marne, les classes des enfants sourds sont menacées

Les mauvaises nouvelles s'accumulent pour les parents d'élèves sourds de l'école des Deux-Parcs de Champs-sur-Marne. Beaucoup ne savent toujours pas comment payer les frais de cantine, passés de 5 € à 13 € pour certains le 1^{er} janvier dernier. Et, désormais, ils redoutent la fermeture des trois classes d'enseignement bilingue (langue des signes et français écrit). L'une des dix structures françaises, ouverte depuis 1985.

« Lors de la réunion du conseil de la vie sociale, la direction nous a précisé que la mairie envisageait la fermeture d'ici deux ou trois ans. C'est une catastrophe. Nous sommes consternés. Que devons-nous faire ? Tous déménager », s'interroge Catherine, la seule entendante au sein des parents d'élèves.

Ils suivent un programme en langue des signes, tout en côtoyant leurs camarades entendants

Car ici, les vingt-deux enfants viennent des trois départements de l'académie de Créteil (Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) pour suivre l'apprentissage du programme de l'Education nationale en langue des signes, tout en côtoyant leurs camarades entendants. « Être seul dans une

classe normale est difficile pour un enfant sourd, qui est rapidement mis de côté. Alors qu'à l'école des Deux-Parcs, les élèves sont entre eux et peuvent échanger dans une langue qu'ils connaissent. Comme ils sont également nombreux à être sourds, leurs camarades d'école ne les perçoivent

pas comme déficients, mais simplement comme différents. C'est essentiel dans la construction d'un individu », explique Patrick Masri, directeur de la structure.

« Nous n'avons pas d'autre choix. Si Champs ferme, il n'y a pas d'autre établissement qui propose cette éduca-

tion dans le secteur. Pour nous maintenir, il faudra trouver de nouveaux locaux. Mais quelle autre commune pourra et aura la place de recevoir trois classes différentes ? » s'interroge Natasha, présidente de l'association les Rebeccas.

Pour l'heure, l'inspection académique

et la municipalité se veulent rassurantes : « Nous ne mettrons pas ces gens à la porte. Nous avons simplement interrogé l'inspection académique sur la pertinence de recevoir cette Clis (NDLR : classe d'intégration scolaire), alors que seuls deux enfants habitent à moins de 5 km et que les autres passent leur vie dans les taxis », explique Maud Tallet, la maire de Champs (PC).

« Il est normal qu'à l'heure où tout le monde est attentif au budget, ces trois Clis constituent une charge importante pour la structure, confie Didier Toumeroch, inspecteur d'Education nationale. Mais nous sommes conscients de cet outil extrêmement précieux. Aucune décision ne sera prise pour l'année prochaine. Nous envisageons, entre autres hypothèses, un pôle académique pour l'accompagnement à la scolarisation des élèves sourds) pour les enfants de Seine-et-Marne, autour de Lognes et Torcy, afin d'être à proximité du collège et du lycée qui accueillent également les enfants sourds. »

Mais les parents ne comptent pas se laisser faire. « En augmentant les prix de la cantine, la mairie espère que nous cesserons de nous inscrire. Mais nous voulons que la Clis reste à Champs-sur-Marne », insiste Catherine. Une pétition vient d'être mise en ligne et un recours auprès de la préfecture déposé, contre les prix exorbitants de la cantine.

JILA VAROQUIER



CHAMPS-SUR-MARNE. Les parents des enfants sourds, sourds eux-mêmes à l'exception d'une maman, se mobilisent pour les trois Clis (classes d'intégration scolaire). « Si Champs ferme, il n'y a pas d'autre établissement qui propose cette éducation dans le secteur », s'inquiète Natasha (à droite).

(PHILIPPE LEMAIRE.)

« Nous voulons une éducation de qualité »

CATHERINE VELLA ● mère d'élève

Tous ces parents de sourds, quasiment tous eux-mêmes sourds, décrivent le même quotidien difficile et l'impossibilité de communiquer avec les entendants, dans un monde où un simple « coup de fil » est impossible. « Si nous devons parler avec quelqu'un, il nous faut embaucher un interprète plusieurs semaines avant. Sinon, nous devons envoyer un texto, écrire un e-mail ou un courrier... quand cela est possible », raconte un parent. Car, en 1998, un rapport évoquait que sur quatre millions de personnes nées sourdes, entre 60 et 80 % étaient illettrées faute d'enseignement scolaire adapté à leur handicap. Une situation qui n'a qu'un peu évolué, notamment

grâce à la reconnaissance officielle de la langue des signes, en 2005. D'où la volonté des parents de maintenir la Clis de Champs-sur-Marne. « Quand nous étions jeunes, nous n'avions pas la possibilité de choisir. On nous forçait à apprendre à parler, avec des méthodes d'un autre âge. Beaucoup ont baissé les bras et arrêté les études. Ces expériences ont été pour tous une vraie souffrance que nous ne voulons pas pour nos enfants », se souvient une maman. « Mes filles ont été confrontées à quelques journées au centre de loisirs de mon quartier avec des enfants tous entendants. Elles étaient perdues et ne communiquaient pas », raconte Jamila. Claudine et Nicolas sont les parents d'une

fillette de 3 ans : « Nous avons choisi une éducation bilingue (langue des signes et français écrit) pour permettre l'épanouissement de notre fille mais aussi une plus grande richesse de communication. Cette classe bilingue permet aussi de suivre le programme scolaire de l'Education nationale, contrairement aux programmes spécialisés. » « Nous voulons simplement que tout enfant sourd s'exprime en LSF (NDLR : langue des signes française) puisse recevoir une éducation de qualité, avec la même exigence et la même rigueur dont peuvent bénéficier les enfants entendants », conclut Catherine Vella, parent entendant.

J.V.A.

Un langage victime de préjugés et tardivement reconnu

Longtemps, la langue des signes — et ceux qui la pratiquaient — a été dénigrée, objet de préjugés et de fausses preuves scientifiques. Jusqu'à être interdite en 1880, lors du deuxième Congrès international sur l'amélioration du sort des sourds-muets, estimant qu'elle était néfaste à l'homme. Certains philosophes considéraient que la langue parlée différenciait l'espèce humaine de l'animal : ne pas la pratiquer déshumanisait. D'autres médecins pensaient encore qu'en ne sollicitant pas la voix, on empêchait une colonne d'air des poumons de se développer et donc, on favorisait l'apparition de

la tuberculose. Il a fallu attendre les années 1970 pour que la langue des signes reprenne ses droits, avec l'apparition de pièces de théâtre signées, preuve que cette gestuelle si particulière pouvait elle aussi véhiculer de la culture. Progressivement, au milieu des années 1980, certains textes de loi ont indiqué que les Français pouvaient « éventuellement » y avoir recours. Mais ce n'est qu'en 2005 qu'en France la langue des signes a été officiellement considérée comme une langue d'apprentissage dans le domaine de l'éducation.

J.V.A.

ÎLE-DE-FRANCE

L'Orchestre national ne baisse pas les bras

« La région qui nous soutient dans notre combat nous a invités à nous exprimer dans ses locaux. C'est symbolique », souligne Fabienne Voisin, directrice de l'Orchestre national d'Ile-de-France (Ondif), en prélude à la conférence de presse qu'elle tenait hier matin.

Mobilisé depuis cet automne, après l'annonce de la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) de réduire sa subvention de 700 000 € (33 % de la subvention globale de l'Etat) sur quatre ans, soit 175 000 €

par an, l'Ondif a décidé de monter d'un ton après ce qu'ils jugent être une « trahison » du représentant de l'Etat.

En effet, à l'instar des intermittents qui avaient eu le champ libre lors des Césars en 2006, les 95 musiciens de l'Ondif espéraient alerter l'opinion publique, le soir des Victoires de la musique, le 20 février dernier. Mais, coup de théâtre : moins d'une heure avant la soirée, Fabienne Voisin reçoit un message du ministère de la Culture l'informant que la réduction prévue pour 2012 ne sera pas appli-

quée. « Nous avons voulu jouer le jeu et apaiser la situation. Aujourd'hui, nous sommes dans le désarroi après ce tour de passe-passe », dénonce la directrice de l'association, créée il y a déjà trente-huit ans.

Car, dès le lendemain de la cérémonie, l'Ondif apprend que sa subvention n'est pas maintenue, mais qu'il échappera seulement au gel du budget prévu pour tous les orchestres nationaux en 2012. « En fait, nous avons découvert qu'en plus de la baisse de 700 000 €, l'Etat comptait geler notre budget », affirme Guy

Dumélie, le président de l'orchestre symphonique.

Une pétition et un concert

Heurté par cette situation, Guy Dumélie a réaffirmé sa décision de démissionner de son poste. « Ce n'est pas un coup de tête. Il n'est pas acceptable que l'Etat abandonne cette mission culturelle essentielle », a-t-il précisé pour expliquer son geste. De son côté, Muriel Genthon, directrice de la Drac Ile-de-France, qui regrette le départ de Guy Dumélie, « élément d'apaisement dans les dis-

cussions menées depuis l'été 2011 », campe sur ses positions : « Grâce à ses efforts l'Ondif est sur la bonne voie, puisqu'ils ont déjà réalisé une économie de 100 000 € », souligne la responsable. De son côté, l'orchestre du RER, comme on l'appelle parfois, ne l'entend pas, lui, de cette oreille, et poursuit son combat pour rester « en vie ». Un grand concert est déjà prévu le 2 avril prochain au 104. Quant à la pétition lancée le 25 novembre dernier, elle a déjà recueilli 16 637 signatures.

ILHAM HAJJI-FIACRE